

DEVENIR MAÎTRE D'APPRENTISSAGE

Transmettre plus
qu'un savoir-faire :
former les professionnels
de demain

N°1

*Le guide du
Maître d'apprentissage*

MON APPRENTI·E & MOI



MAÎTRE D'APPRENTISSAGE, PASSEUR D'AVENIR

L'apprentissage repose sur un principe d'alternance entre formation en centre et mise en pratique en entreprise. Le Contrat d'Apprentissage est un contrat de travail d'un type particulier permettant à un employeur de former un-e salarié-e apprenti-e tout en lui confiant des missions professionnelles. En contrepartie, l'apprenti-e s'engage à suivre assidûment la formation à la fois en CFA et en entreprise, et perçoit un salaire durant toute la durée de son contrat.

Le maître d'apprentissage, référent pédagogique en entreprise, est chargé d'accompagner l'apprenti-e dans son parcours de formation.

Devenir maître d'apprentissage dans l'enseignement agricole, c'est bien plus que transmettre un métier : c'est contribuer à former les futurs professionnels du vivant – agriculteurs, éleveurs, paysagistes, forestiers... tout en développant ses propres compétences.

L'APPRENTISSAGE, UNE DÉMARCHÉ « GAGNANT-GAGNANT »

L'apprentissage est une voie d'excellence pour les jeunes, qui préparent un diplôme tout en acquérant une expérience professionnelle reconnue par les employeurs.

POUR LE MAÎTRE D'APPRENTISSAGE



- **Transmettre** ses connaissances, son savoir-faire, partager sa culture professionnelle et développer ainsi une nouvelle compétence : la formation.
- **Prendre du recul** sur son activité quotidienne en confrontant ses pratiques au regard neuf de l'apprenti-e et aux apports théoriques issus de la formation en CFA*.
- **Valoriser son métier**, sa fonction, son rôle au sein de l'entreprise.

POUR L'APPRENTI-E



- **Progresser** au contact d'un professionnel expérimenté et développer son employabilité.
- **Mettre en pratique** les connaissances acquises au CFA et les transformer en compétences opérationnelles dans l'entreprise.
- **Bénéficier** de la prise en charge des coûts de formation.
- **Gagner** en autonomie grâce à une rémunération pendant toute la durée du contrat.
- **Avoir l'opportunité d'être recruté-e** dans l'entreprise d'accueil à l'issue du contrat.
- **Bénéficier des droits sociaux** liés au statut de salarié

POUR L'ENTREPRISE



- **Recruter** des jeunes motivés, désireux d'apprendre et de mettre en pratique, tout en les formant à vos métiers et vos réalités professionnelles.
- **Transmettre** vos savoir-faire, familiariser l'apprenti-e avec la culture et les méthodes de votre entreprise, son marché, ses contraintes... Chaque apprenti-e est un futur collaborateur potentiel immédiatement opérationnel. L'entreprise investit ainsi dans les talents de demain !
- **Valoriser** les compétences d'un collaborateur expérimenté, le maître d'apprentissage, en lui donnant l'opportunité de transmettre ses compétences et sa passion du métier.
- **Bénéficier de dispositifs avantageux** : charges salariales réduites, aides à l'embauche, exclusion de l'apprenti-e du décompte de l'effectif, financement de la formation,...

L'apprenti-e n'est pas une main d'œuvre à moindre coût, cantonné-e à des tâches parfois considérées comme secondaires, ingrates ou peu valorisantes.

Il/elle est un-e professionnel-le en devenir, à qui il est essentiel de confier des missions en adéquation avec les enseignements reçus au CFA, afin de consolider ses acquis et en faire un-e professionnel-le reconnu-e.



*CFA : Centre de Formation d'Apprentis

ÊTRE MAÎTRE D'APPRENTISSAGE

La mission principale du maître d'apprentissage est d'accompagner l'apprenti-e en suivant l'acquisition des compétences et savoir-faire liés au métier et au diplôme ou titre préparé. Il constitue un maillon essentiel entre l'entreprise et le centre de formation.

→ LE MAÎTRE D'APPRENTISSAGE FORMATEUR

Il assure la transmission des savoirs et savoir-faire techniques dans le cadre concret de l'activité professionnelle. En lien étroit avec le CFA, il veille à la cohérence entre les apprentissages réalisés dans l'entreprise et ceux acquis au centre de formation.

→ LE MAÎTRE D'APPRENTISSAGE ACCOMPAGNATEUR

Il facilite l'intégration de l'apprenti-e dans l'entreprise, en l'aidant à comprendre son fonctionnement, ses règles et ses valeurs. Il illustre, par sa pratique, le référentiel professionnel sur :

- **le savoir** : il conseille, accompagne le jeune dans sa formation générale,
- **le savoir-faire** : il veille à ce que les missions confiées au jeune soient en adéquation avec les connaissances pratiques à acquérir
- **le savoir-être** : il accompagne l'entrée dans la vie professionnelle en transmettant les attitudes et comportements nécessaires à une bonne insertion dans le monde du travail.



QUI PEUT DEVENIR MAÎTRE D'APPRENTISSAGE ?

Le maître d'apprentissage doit être majeur, volontaire, garantir une bonne moralité et justifier de compétences professionnelles et d'expérience en relation directe avec la qualification visée par l'apprenti-e.

SON EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE DOIT ÊTRE DE (*hors formation en alternance*) :

- au moins 1 an, s'il est titulaire d'un titre ou diplôme équivalent et dans le même domaine que celui préparé par l'apprenti-e
- au moins 2 ans, s'il n'est pas titulaire d'un titre ou diplôme équivalent et dans le même domaine que celui préparé par l'apprenti-e

Il doit également faire preuve de pédagogie et de qualités humaines essentielles, telles que la patience et la capacité à transmettre son savoir.

Une entreprise peut accueillir jusqu'à deux apprenti-e-s par maître d'apprentissage. Toutefois, un-e troisième peut être encadré-e s'il/elle a redoublé suite à un échec aux épreuves finales de l'année précédente. Néanmoins, il est conseillé de n'encadrer qu'un-e seul-e apprenti-e afin de permettre un accompagnement et un suivi optimaux.

Pour cela, l'employeur doit permettre au maître d'apprentissage de dégager, sur son temps de travail, des disponibilités nécessaires à l'accompagnement de l'apprenti-e et aux relations avec le CFA.

LE CFA VOUS ACCOMPAGNE DANS :

gro Loire Valley
FormAterre
ENSEIGNEMENT AGRICOLE PUBLIC
Formation continue
& apprentissage



**Le recrutement
de votre apprenti·e**
grâce à la mise en
relation avec des
candidat·e·s dont
le projet correspond
aux besoins de votre
entreprise



**L'élaboration
et la gestion
de votre contrat
d'apprentissage**



La cohérence
entre la formation
théorique et
les réalités
du terrain



**La recherche
de solutions,**
en intervenant
en qualité de
médiateur
en cas de besoin

PRÊT·E À DEVENIR MAÎTRE D'APPRENTISSAGE ?

**AVANT DE VOUS ENGAGER,
POSEZ-VOUS LES QUESTIONS SUIVANTES :**

- Ai-je envie de transmettre mon expérience avec un·e jeune ?
- Suis-je prêt·e à le/la guider à la découverte de son métier, à l'aider à devenir un·e bon·ne professionnel·le et ainsi contribuer à son insertion professionnelle ?
- Suis-je suffisamment disponible, patient·e, motivé·e ?
- Les conditions en terme de sécurité sont-elles réunies pour l'accueillir (DUER, matériel aux normes...) ?

→ **N'oubliez pas, la combinaison gagnante réside dans la transmission des compétences, dans l'organisation et surtout la gestion de la relation entre l'entreprise, le jeune et le CFA.**


MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE
Liberté
Égalité
Fraternité


Centre-Val de Loire

ENSEIGNEMENT AGRICOLE
**L'AVENTURE
DU VIVANT**
RÉVÉLE TON TALENT

